

(19)



(11)

EP 4 520 411 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
12.03.2025 Bulletin 2025/11

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A63D 15/04 ^(2006.01) **A47B 13/08** ^(2006.01)
A47B 25/00 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **24198353.5**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A63D 15/04; A47B 13/088; A47B 25/00

(22) Date de dépôt: **04.09.2024**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **CLEMENT, Fabrice**
60120 PAILLART (FR)
• **PARAT O'CONNOR, Sean**
60510 THERDONNE (FR)
• **HAVARD, Nicolas**
60120 BONNEUIL-LES-EAUX (FR)

(30) Priorité: **06.09.2023 FR 2309376**

(74) Mandataire: **Cabinet Boettcher**
5, rue de Vienne
75008 Paris (FR)

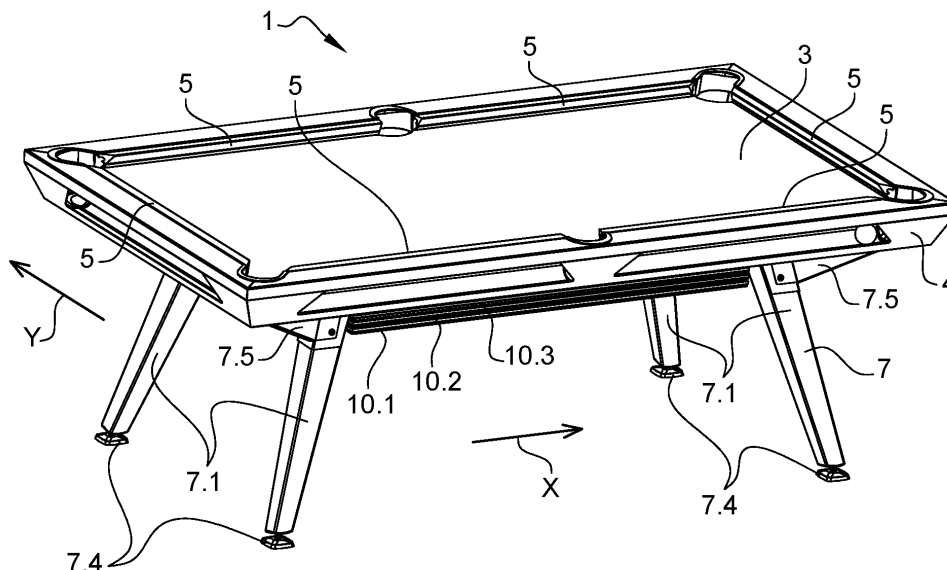
(71) Demandeur: **Cornilleau SAS**
60120 Bonneuil-les-Eaux (FR)

(54) **DISPOSITIF DE RANGEMENT DE PLAQUES FORMANT UN PLATEAU DINATOIRE POUR TABLE DE BILLARD**

(57) Dispositif de rangement (20) de plaques (10.1, 10.2, 10.3) formant un plateau dinatoire (10) pour table (1) de billard, comprenant une armature support (21) agencée pour porter les plaques de plateau dinatoire, et des taquets (22) de fixation de l'armature support sur un châssis (6) de la table de billard, les taquets étant agencés pour permettre un déplacement vertical de l'armature support entre une position rentrée dans laquelle

l'armature support est destinée s'étendre horizontalement à proximité du châssis, et une position déployée dans laquelle l'armature support est destinée à s'étendre horizontalement à distance du châssis, les taquets étant pourvus de moyens de support de l'armature support en position déployée et, au-dessus des moyens de support, de moyens de retenue (22.5) de l'armature support en position rentrée.

Fig. 1



EP 4 520 411 A1

Description

[0001] La présente invention concerne les équipements pour la pratique du billard et plus particulièrement un dispositif de rangement d'un plateau dinatoire pour table de billard. L'invention concerne également une table de billard équipée d'un tel dispositif.

ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

[0002] Le billard est un jeu d'adresse qui se pratique à un ou plusieurs joueurs sur une table bordée de bandes et recouverte d'un tissu. Le jeu consiste à faire rouler sur la table des boules en les frappant à l'aide d'une queue.

[0003] Les tables de billard sont des meubles lourds et encombrants, et n'ont généralement pas d'autre utilité que celle de la pratique du billard. Pour pallier cet inconvénient, il est connu de recouvrir la table de billard d'un plateau afin de transformer celle-ci en une table à manger pouvant accueillir confortablement dix personnes.

[0004] Si une telle transformation permet de mieux exploiter l'espace intérieur d'un logement, il s'avère que le plateau doit être retiré et stocké quelque part lorsqu'il n'est pas utilisé. Or, le plateau se montre particulièrement encombrant et son déplacement demande un effort non négligeable, et cela d'autant plus que son espace de stockage est éloigné de la table.

OBJET DE L'INVENTION

[0005] L'invention a pour objet de proposer un dispositif de rangement d'un plateau dinatoire pour table de billard permettant d'obvier au moins en partie les inconvénients précités.

RESUME DE L'INVENTION

[0006] A cet effet, on prévoit, selon l'invention, un dispositif de rangement de plaques formant un plateau dinatoire pour table de billard. Le dispositif de rangement comprend une armature support agencée pour porter les plaques de plateau dinatoire, et des taquets de fixation de l'armature support sur un châssis de la table de billard. Les taquets sont agencés pour permettre un déplacement vertical de l'armature support entre une position rentrée dans laquelle l'armature support est destinée s'étendre horizontalement à proximité du châssis, et une position déployée dans laquelle l'armature support est destinée à s'étendre horizontalement à distance du châssis, les taquets étant pourvus de moyens de support de l'armature support en position déployée et, au-dessus des moyens de support, de moyens de retenue (22.5) de l'armature support en position rentrée.

[0007] Un tel dispositif de rangement permet ainsi de ranger les plaques formant le plateau dinatoire sous la table de billard, l'armature support pouvant être dissimulée lorsqu'elle n'est pas utilisée pour recevoir lesdites plaques.

[0008] Selon une caractéristique particulière, l'armature support comprend une ossature filaire comportant deux premiers fils reliés entre eux par des deuxièmes fils, les premiers fils comprenant des tronçons d'extrémité formant des tenons destinés à être reçus dans une rainure ménagée dans les taquets.

[0009] De manière particulière, les tronçons d'extrémité des premiers fils s'étendent selon une même direction.

[0010] De manière particulière, les tronçons d'extrémité de chacun des premiers fils s'étendent selon un même axe.

[0011] Selon une caractéristique particulière, chacun des taquets comprend un corps comportant des parois latérales délimitant la rainure, les parois latérales comportant chacune une fenêtre à l'intérieur de laquelle s'étend une languette qui est venue de matière avec la paroi latérale et qui est pourvue d'un relief tourné vers l'intérieur de la rainure pour former les moyens de retenue, les languettes étant élastiquement déformables entre un état de repos dans lequel les reliefs définissent une section de passage inférieure à un diamètre des tronçons d'extrémités des premiers fils de l'armature support, et un état déformé dans lequel les reliefs définissent une section de passage égale ou légèrement supérieure au diamètre desdits tronçons d'extrémités.

[0012] De manière particulière, les reliefs des languettes sont arrondis.

[0013] L'invention concerne aussi une table de billard comprenant un châssis sous lequel est fixé un dispositif de rangement selon l'une quelconque des revendications précédentes via les taquets.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0014] L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit, laquelle est purement illustrative et non limitative, et doit être lue en regard des dessins annexés, parmi lesquels :

[Fig. 1] la figure 1 est une vue en perspective d'une table de billard équipée d'un dispositif de rangement selon un mode de réalisation particulier de l'invention, dans laquelle l'armature support du dispositif de rangement est en position déployée et porte trois plaques formant un plateau dinatoire ;

[Fig. 2] la figure 2 est une vue analogue à la figure 1, dans laquelle la table est recouverte du plateau dinatoire, l'armature support du dispositif de rangement étant en position rentrée ;

[Fig. 3] la figure 3 est une autre vue en perspective de la table de billard illustrée à la figure 2, dans laquelle le dispositif de rangement est visible ;

[Fig. 4] la figure 4 représente une vue en perspective l'armature support du dispositif de rangement illustré à la figure 3 ;

[Fig. 5] la figure 5 représente une vue en perspective et une vue de face de l'un des taquets de fixation de

l'armature support illustré à la figure 4 ;

[Fig. 6A] la figure 6A est une vue analogue à la figure 3, dans laquelle le panier du dispositif de rangement est dans une position inclinée ;

[Fig. 6B] la figure 6B est une vue analogue à la figure 6A, dans laquelle le panier du dispositif de rangement est en position déployée ;

[Fig. 6C] la figure 6C est une vue analogue à la figure 6B, dans laquelle le plateau dinatoire est portée par l'armature support du dispositif de rangement ;

[Fig. 6D] la figure 6D est une vue de côté de la table de billard illustrée à la figure 6C.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0015] En référence aux figures 1 à 3, l'invention est décrite en application à une table 1 de billard équipée d'un plateau dinatoire 10 et d'un dispositif de rangement 20 du plateau dinatoire 10.

[0016] La table 1 de billard comprend, de façon connue en soi :

- une plaque 2 rectangulaire, ici réalisée en ardoise, s'étendant dans un plan horizontal et comportant une face supérieure recouverte d'un tapis 3 définissant une surface de roulement pour des boules ;
- un cadre de jeu 4 entourant la plaque 2 pour délimiter avec le tapis 3 une aire de déplacement des boules, et sur lequel sont fixées des bandes de renvoi 5 ici à base de caoutchouc naturel ;
- un châssis 6, de forme rectangulaire, sur lequel repose la plaque 2 et est fixé le cadre de jeu 4 ; et
- un piètement 7 sur lequel est fixé le châssis 6.

[0017] Le châssis 6 comprend deux longerons 6.1 ayant des extrémités reliées entre elles par deux traverses principales 6.2 pour former un cadre de support de la plaque 2 d'ardoise. Les longerons 6.1 et les traverses principales 6.2 ont des sections transversales sensiblement identiques et s'étendent respectivement selon une direction longitudinale X et une direction transversale Y de la table de billard, la direction transversale Y étant orthogonale à la direction longitudinale X.

[0018] Pour éviter toute déformation de la plaque 2 sous son propre poids, le châssis 6 comprend également trois traverses secondaires, dites de renfort, reliant les longerons 6.1 entre eux de manière à assurer, au même titre que lesdits longerons 6.1 et les traverses principales 6.2, le soutien de la plaque 2. Les traverses secondaires s'étendent entre les traverses principales 6.2, parallèlement à celles-ci, et comprennent une traverse centrale 6.3 et deux traverses intermédiaires 6.4 s'étendant symétriquement de part et d'autre de la traverse centrale 6.3.

[0019] Le piètement 7 comprend quatre pieds 7.1 ayant des extrémités supérieures reliées entre elles par deux traverses longitudinales 7.2 et deux traverses transversales 7.3, et des extrémités inférieures pourvues

de patins 7.4 réglables en hauteur pour pouvoir régler l'horizontalité de la surface de roulement lorsque la table 1 repose sur le sol. Les traverses secondaires 6.3, 6.4 du châssis 6 reposent sur les traverses longitudinales 7.2 et les traverses transversales 7.3 du piètement 7, et le cadre du châssis 6 (formé par les longerons 6.1 et les traverses principales 6.2) est fixé aux pieds 7.1 par l'intermédiaire quatre jambes de force 7.5.

[0020] Le plateau dinatoire 10 est ici formé par trois plaques 10.1, 10.2, 10.3 identiques, chacune des plaques 10.1, 10.2, 10.3 ayant une longueur sensiblement égale à une largeur du cadre de jeu 4, et une largeur sensiblement égale à un tiers d'une longueur du cadre de jeu 4. Les plaques 10.1, 10.2, 10.3 ont ainsi chacune une surface de recouvrement sensiblement égale à un tiers du la surface délimitée par des bords extérieurs du cadre de jeu 4, de manière à pouvoir recouvrir en intégralité ledit cadre de jeu 4.

[0021] Pour transformer la table 1 de billard en table à manger, les plaques 10.1, 10.2, 10.3 formant le plateau dinatoire sont disposées sur une face supérieure du cadre de jeu 4, dans le prolongement l'une de l'autre suivant la direction longitudinale X de la table 1, de manière à recouvrir en intégralité ledit cadre de jeu 4 et former une surface plane (figure 2).

[0022] Lorsque la table 1 de billard est utilisée pour jouer au billard, les plaques 10.1, 10.2, 10.3 formant le plateau dinatoire sont, comme on le verra plus loin, rangées dans le dispositif de rangement 20 agencé sous la table 1 de billard, lesdites plaques 10.1, 10.2, 10.3 étant empilées les unes sur les autres (figure 1).

[0023] Le dispositif de rangement 20 comprend une armature support 21 montée mobile entre une position haute dite « rentrée » et une position basse dite « déployée » sur le châssis 6 via quatre taquets 22 de fixation, l'armature support 21 s'étendant sensiblement horizontalement dans les positions rentrée et déployée, respectivement à proximité et à distance du châssis 6.

[0024] L'armature support 21 est symétrique et comprend une ossature filaire, réalisée ici en acier, sur laquelle sont fixées deux plaques de guidage 23 latérales.

[0025] L'ossature comprend deux premiers fils 21.1 s'étendant globalement suivant la direction longitudinale X de la table, et deux deuxièmes fils 21.2 s'étendant globalement perpendiculairement aux premiers fils 21.1 selon la direction transversale Y. Les deuxièmes fils 21.2 ont des extrémités soudées aux premiers fils 21.1 de sorte que lesdits premiers fils 21.1 sont reliés entre eux par lesdits deuxièmes fils 21.2. Les premiers et deuxièmes fils 21.1, 21.2 ont un diamètre constant sensiblement égal à 10 millimètres.

[0026] En référence à la figure 4, chacun des premiers fils 21.1 comprend :

- un tronçon principal 21a ;
- deux tronçons intermédiaires 21b qui s'étendent de part et d'autre du tronçon principal 21a et qui sont

reliés audit tronçon principal 21a par des premiers coudes obtenus par des premiers pliages à 90 degrés du premier fil 21.1 ; et

- deux tronçons d'extrémités 21c qui s'étendent selon un même axe dans le prolongement des tronçons intermédiaires 21b et qui sont reliés auxdits tronçons intermédiaires 21b par des deuxièmes coudes obtenus par des deuxièmes pliages à 90 degrés du premier fil 21.1, pour former des tenons s'étendant vers l'extérieur de l'armature support 21.

[0027] Le tronçon principal 21a et les tronçons d'extrémité 21c s'étendent suivant la direction longitudinale X de la table 1, et les tronçons intermédiaires 21b s'étendent selon une direction orthogonale aux deuxièmes fils 21.2. Les plaques de guidage 23 ont des extrémités soudées sur les tronçons intermédiaires 21b des premiers fils 21.1 et s'étendent parallèlement aux deuxièmes fils 21.2 de manière à être espacées d'une distance légèrement supérieure à la longueur des plaques 10.1, 10.2, 10.3.

[0028] En référence à la figure 5, les taquets 22 sont identiques et comprennent un corps 22.1 monobloc qui est allongé suivant une direction verticale Z orthogonale aux directions longitudinale et transversale X, Y de la table 1. Le corps 22.1 est symétrique et comporte une rainure verticale 22.2 dans laquelle est reçu l'un des tronçons d'extrémité 21c de l'armature support 21. La rainure 22.2 délimite :

- une paroi supérieure 22a du corps 22.1 depuis laquelle s'étend en saillie horizontale deux oreilles 22.3 de fixation du corps 22.1 sur une face inférieure l'une des deux traverses intermédiaires 6.4 du châssis 6 de la table 1 ;
- deux parois latérales 22b du corps ayant chacune un bord supérieur relié à la paroi supérieure 22a, les parois latérales 22b ayant des faces internes formant un angle α non nul, ici égal à 10 degrés ;
- une paroi inférieure 22c ayant des bords supérieurs reliés à des bords inférieurs des parois latérales 22b, la paroi inférieure 22c ayant deux faces internes formant un angle β non nul, ici égal à 90 degrés ; et
- un fond du corps 22d reliant la paroi supérieure 22a, les parois latérales 22b et la paroi inférieure 22c entre elles.

[0029] Comme on le verra plus loin, l'angle α est choisi de manière pouvoir amener l'armature support 21 de la position rentrée ou de la position déployée à une première position intermédiaire ou une deuxième position intermédiaire, dites « inclinées », l'une ou l'autre de ces positions intermédiaires pouvant être adoptée pour passer de la position rentrée à la position déployée ou inversement.

[0030] Les parois latérales 22b comprennent chacune une fenêtre 22.4 en regard l'une de l'autre et de dimensions identiques. Les fenêtres 22.4 entaillent les parois

latérales 22b sur sensiblement une moitié supérieure de leur hauteur selon la direction verticale Z. A l'intérieur de chacune des deux fenêtres 22.4 s'étend une languette 22.5 venue de matière avec la paroi latérale 22b correspondante. Chaque fenêtre 22.4 a ici une forme rectangulaire délimitée par deux flancs latéraux s'étendant dans le sens de la hauteur de la fenêtre selon la direction verticale Z du corps 22.1, et un flanc supérieur et un flanc inférieur s'étendant dans le sens de la largeur de la fenêtre selon une direction orthogonale à la direction verticale Z du corps 22.1. La languette 22.5 s'étend verticalement en saillie du flanc inférieur vers le flanc supérieur, et comprend une face interne pourvu d'un relief 22.6 arrondi tourné vers l'intérieur de la rainure 22.2 du corps 22.1.

[0031] Les languettes 22.5 sont élastiquement déformables entre un état de repos (illustré à la figure 5), dit de retenu, dans lequel les reliefs 22.6 définissent une section de passage inférieure au diamètre des tronçons d'extrémités 21c des premiers fils 22.1 de l'armature support 21, et un état déformé (non représenté), dit d'échappement, dans lequel les reliefs 22.6 définissent une section de passage égale ou légèrement supérieure au diamètre desdits tronçons d'extrémités 21c des premiers fils 22.1.

[0032] On comprend que lorsque les languettes 22.5 sont à l'état déformé, le tronçon d'extrémité 21c de l'armature support 21 reçue dans la rainure 22.2 du corps 22.1 peut se déplacer selon la direction verticale Z entre une position haute et une position basse (illustrées en pointillés sur la figure 5) dans lesquelles le tronçon d'extrémité 21c est respectivement en contact avec la paroi supérieure 22a et la paroi inférieure 22c du corps 22.1.

[0033] On notera que l'angle β permet, en étant non nul, d'assurer un centrage du tronçon d'extrémité 21c en position basse dans la rainure 22.2 du corps 22.1.

[0034] On comprend également que lorsque les languettes 22.5 sont à l'état de repos et que la portion d'extrémité 21c de l'armature support 21 est en position haute, lesdites languettes 22.5 empêchent ladite portion d'extrémité 21c de rejoindre la position basse.

[0035] L'armature support 21 est dite en position rentrée lorsque l'ensemble des tronçons d'extrémités 21c de l'armature support 21 sont en position haute dans leur taquet 22 respectif.

[0036] L'armature support 21 est dite en position déployée lorsque l'ensemble des tronçons d'extrémités 21c de l'armature support 21 sont en position basse dans leur taquet 22 respectif.

[0037] L'armature support 21 est dite en position inclinée lorsque les tronçons d'extrémités 21c de l'un des premiers fils 21.1 de l'armature support 21 sont en position basse et les tronçons d'extrémités 21c de l'autre des premiers fils 21.1 sont en position haute.

[0038] On comprend alors que les languettes 22.5 des taquets 22 forment des moyens de retenue de l'armature support 21 en position rentrée, et que les parois inférieures 22c des taquets 22 forment des moyens de support

de l'armature support 21 en position déployée. Les languettes 22.5 des taquets 22 sont agencées pour supporter le poids de l'armature support 21 et maintenir ladite armature support 21 en position rentrée.

[0039] Le fonctionnement et l'utilisation du dispositif de rangement 20 va maintenant être détaillé en référence aux figures 3, 6A-6D.

[0040] Alors que l'ensemble des plaques 10.1, 10.2, 10.3 formant le plateau dinatoire 10 est en place sur la table 1 de billard (figure 3), un effort transversal suffisant est exercé sur le tronçon principal 21a de l'un des premiers fils 21.1 de l'armature support 21 pour amener l'armature support 21 de la position rentrée (dans laquelle l'ensemble des tronçons d'extrémités 21c sont en position haute) à l'une des positions inclinées (dans laquelle deux des tronçons d'extrémité 21c sont en position haute et les deux autres en position basse) en engendrant une déformation des languettes 22.5 concernées qui passent alors de l'état de repos à l'état déformé avant de revenir à l'état de repos (figure 6A).

[0041] On comprend que le passage de l'armature support 21 de la position rentrée à la position inclinée correspond à une rotation de ladite armature support 21 autour de l'axe défini par les deux des tronçons d'extrémité 21c restés en position haute, autrement dit à un pivotement de l'armature support 21 depuis sa position rentrée.

[0042] De la même manière, un effort transversal suffisant est ensuite exercé sur le tronçon principal 21a de l'autre des premiers fils 21.1 de l'armature support 21 pour amener l'armature support 21 de la position inclinée à la position déployée dans laquelle l'ensemble des tronçons d'extrémités 21c sont en position basse, en engendrant une déformation des languettes 22.5 concernées qui passent alors de l'état de repos à l'état déformé avant de revenir à l'état de repos (figure 6B).

[0043] On comprend que le passage de l'armature support 21 de la position inclinée à la position déployée correspond à une rotation de ladite armature support 21 autour de l'axe défini par les deux des tronçons d'extrémité 21c restés en position basse, autrement dit à un pivotement de l'armature support 21 depuis sa position inclinée.

[0044] On comprend aussi qu'une seule personne disposée sur un côté de la table 1 de billard permet d'amener l'armature support 21 de la position rentrée à la position déployée.

[0045] L'une des plaques 10.1, 10.2, 10.3 formant le plateau dinatoire est ensuite disposée sur l'armature support 21 en tournant ladite plaque 10.1, 10.2, 10.3 de 90 degrés et en la faisant glisser sur ladite armature support 21 dans le sens de la largeur de la table 1 de billard, entre les plaques de guidage 23 de l'armature support 21, jusqu'à ce que la plaque 10.1, 10.2, 10.3 soit sensiblement centrée sur l'armature support 21.

[0046] Les deux autres plaques 10.1, 10.2, 10.3 sont ensuite empilées l'une après l'autre sur la plaque déjà disposée sur l'armature support 21 (figure 6C-6D).

[0047] On comprend alors que l'ensemble des plaques 10.1, 10.2, 10.3 sont rangées sous la table 1 de billard en étant portées par l'armature support 21.

[0048] On notera que lorsqu'elles sont rangées sur l'armature support 21 du dispositif de rangement 20, les plaques 10.1, 10.2, 10.3 de plateau sont :

- relativement visibles par le joueur lorsque ce dernier est positionné sur un côté longitudinal de la table (figure 6D), et
- relativement invisibles par le joueur lorsque ce dernier est positionné sur un côté transversal de la table (figure 6D), les traverses transversales masquant lesdites plaques 10.1, 10.2, 10.3.

[0049] On notera également que lorsqu'elle est en position rentrée, l'armature support 21 est relativement invisible par le joueur. Il convient donc de rentrer l'armature support 21 lorsqu'elle n'est pas utilisée pour le rangement des plaques 10.1, 10.2, 10.3, bien que ce ne soit pas nécessaire pour jouer au billard.

[0050] On notera en outre qu'il est possible d'amener l'armature support 21 de la position rentrée à la position déployée sans passer par l'une des positions inclinées, en exerçant simultanément un effort transversal sur les deux premiers fils 21.1 de l'armature support 21, ce qui nécessite la présence de deux personnes disposées chacune sur un côté de la table 1 de billard.

[0051] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit mais englobe toute variante entrant dans le champ de l'invention telle que définie par les revendications.

[0052] Les languettes 22.5 peuvent être remplacées par tout autre moyen de retenue apte à maintenir l'armature support 21 en position rentrée : goupilles, supports amovibles...

[0053] Bien qu'ici l'armature support 21 ait une ossature filaire, elle peut être de toute autre nature : pleine, ajouré, en forme de panier...

[0054] L'armature support 21 peut avoir une forme différente de celle illustrée du moment qu'elle est apte à porter les plaques 10.1, 10.2, 10.3.

[0055] Bien que les tronçons d'extrémité 21c s'étendent ici selon la direction longitudinale X de la table 1, ils peuvent aussi s'étendre selon la direction transversale Y de la table. Les taquets 22 devront alors être tournés de 90 degrés. L'inclinaison de l'armature support 21 se fera alors suivant un axe de rotation s'étendant selon la direction transversale Y de la table 1.

[0056] Les plaques 10.1, 10.2, 10.3 ne sont pas nécessairement identiques, notamment en terme de dimensions.

[0057] Le nombre de plaques 10.1, 10.2, 10.3 formant le plateau dinatoire 10 peut être inférieur ou supérieur à trois.

[0058] Le dispositif de rangement est optionnel dans le sens où il peut être ajouté à une table 1 de billard déjà existante.

[0059] Bien que l'invention soit ici décrite en application à une table 1 de billard, le dispositif de rangement 20 peut être adapté à tout autre table de jeu (babyfoot...).

Revendications

1. Dispositif de rangement (20) de plaques (10.1, 10.2, 10.3) formant un plateau dinatoire (10) pour table (1) de billard, comprenant une armature support (21) agencée pour porter les plaques de plateau dinatoire, et des taquets (22) de fixation de l'armature support sur un châssis (6) de la table de billard, les taquets étant agencés pour permettre un déplacement vertical de l'armature support entre une position rentrée dans laquelle l'armature support est destinée s'étendre horizontalement à proximité du châssis, et une position déployée dans laquelle l'armature support est destinée à s'étendre horizontalement à distance du châssis, les taquets étant pourvus de moyens de support de l'armature support en position déployée et, au-dessus des moyens de support, de moyens de retenue (22.5) de l'armature support en position rentrée. 10 15 20 25
2. Dispositif de rangement (20) selon la revendication 1, dans lequel l'armature support (21) comprend une ossature filaire comportant deux premiers fils (21.1) reliés entre eux par des deuxièmes fils (21.2), les premiers fils comprenant des tronçons d'extrémité (21c) formant des tenons destinés à être reçus dans une rainure (22.2) ménagée dans les taquets (22). 30
3. Dispositif de rangement (20) selon la revendication 2, dans lequel les tronçons d'extrémité (21c) des premiers fils s'étendant selon une même direction (X). 35
4. Dispositif de rangement (20) selon la revendication 3, dans lequel les tronçons d'extrémité (21c) de chacun des premiers fils s'étendant selon un même axe. 40
5. Dispositif de rangement (20) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, dans lequel chacun des taquets (22) comprend un corps (22.1) comportant des parois latérales délimitant la rainure (22.2), les parois latérales comportant chacune une fenêtre (22.4) à l'intérieur de laquelle s'étend une languette (22.5) qui est venue de matière avec la paroi latérale et qui est pourvue d'un relief (22.6) tourné vers l'intérieur de la rainure pour former les moyens de retenue, les languettes étant élastiquement déformables entre un état de repos dans lequel les reliefs définissent une section de passage inférieure à un diamètre des tronçons d'extrémités (21c) des premiers fils (22.1) de l'armature support (21), et un état déformé dans lequel les reliefs définissent une sec-

tion de passage égale ou légèrement supérieur au diamètre desdits tronçons d'extrémités.

6. Dispositif de rangement (20) selon la revendication 5, dans lequel les reliefs (22.6) des languettes (22.5) sont arrondis. 5
7. Table (1) de billard comprenant un châssis (6) sous lequel est fixé un dispositif de rangement selon l'une quelconque des revendications précédentes via les taquets (22) . 10

Fig. 1

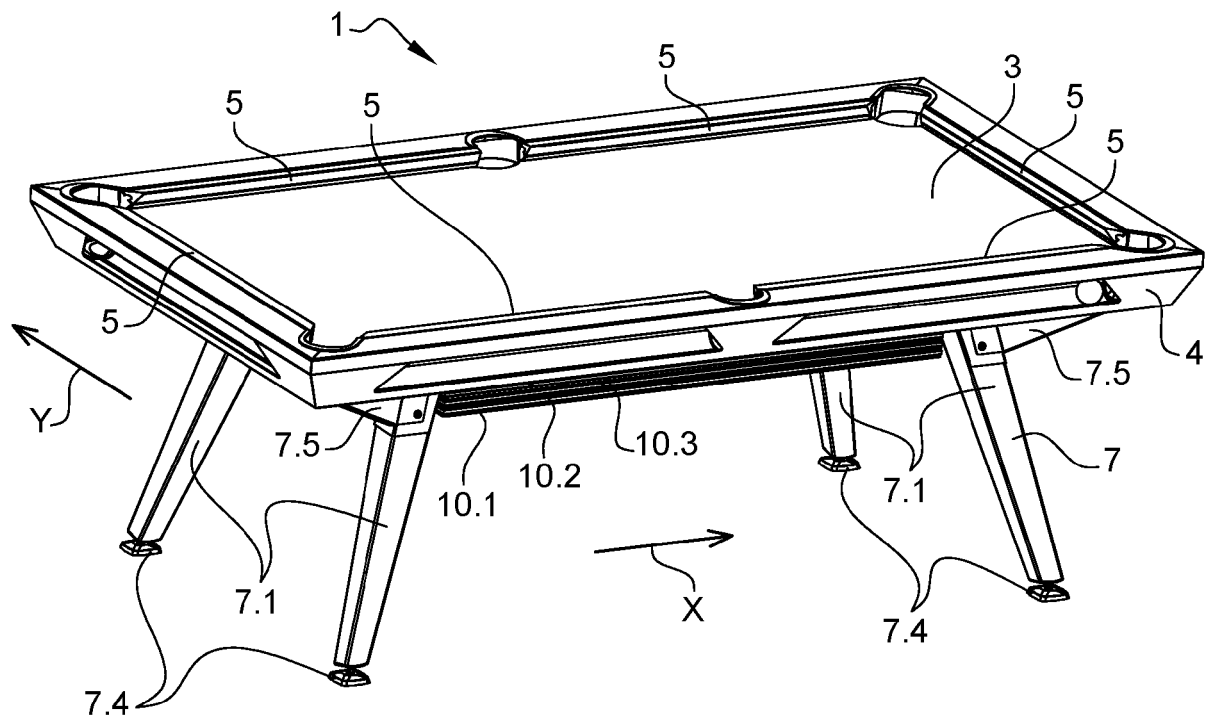


Fig. 2

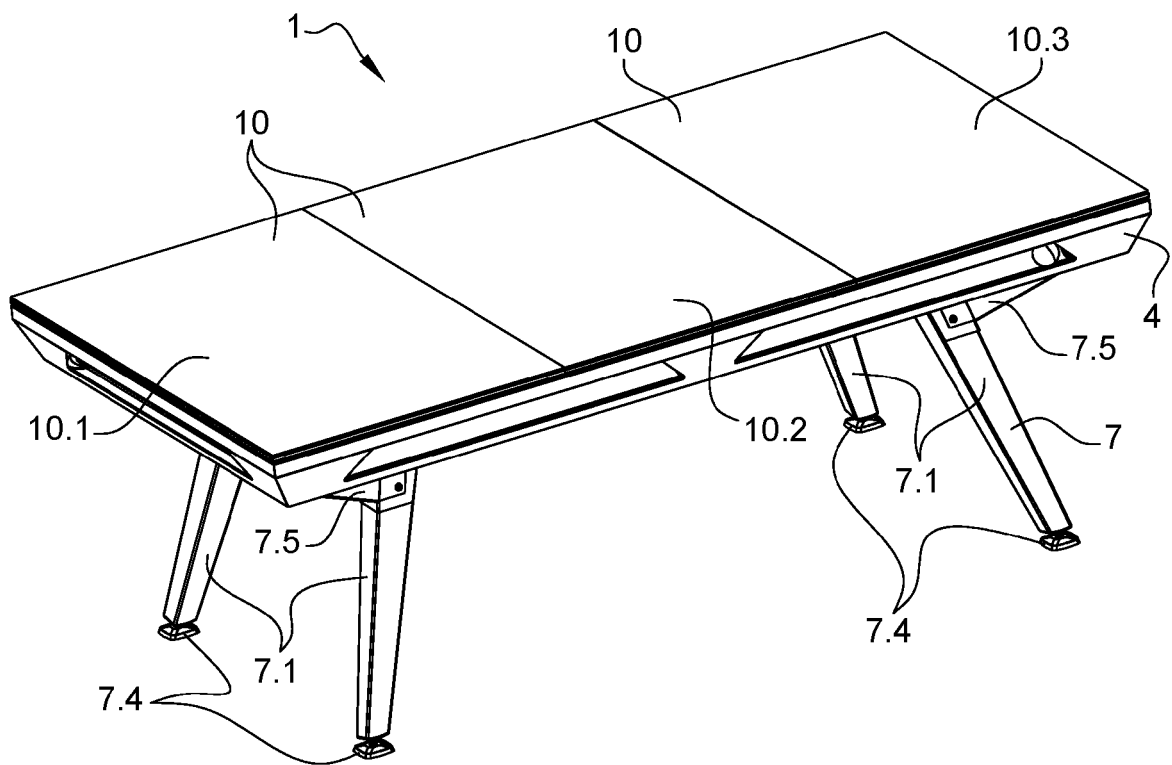


Fig. 3

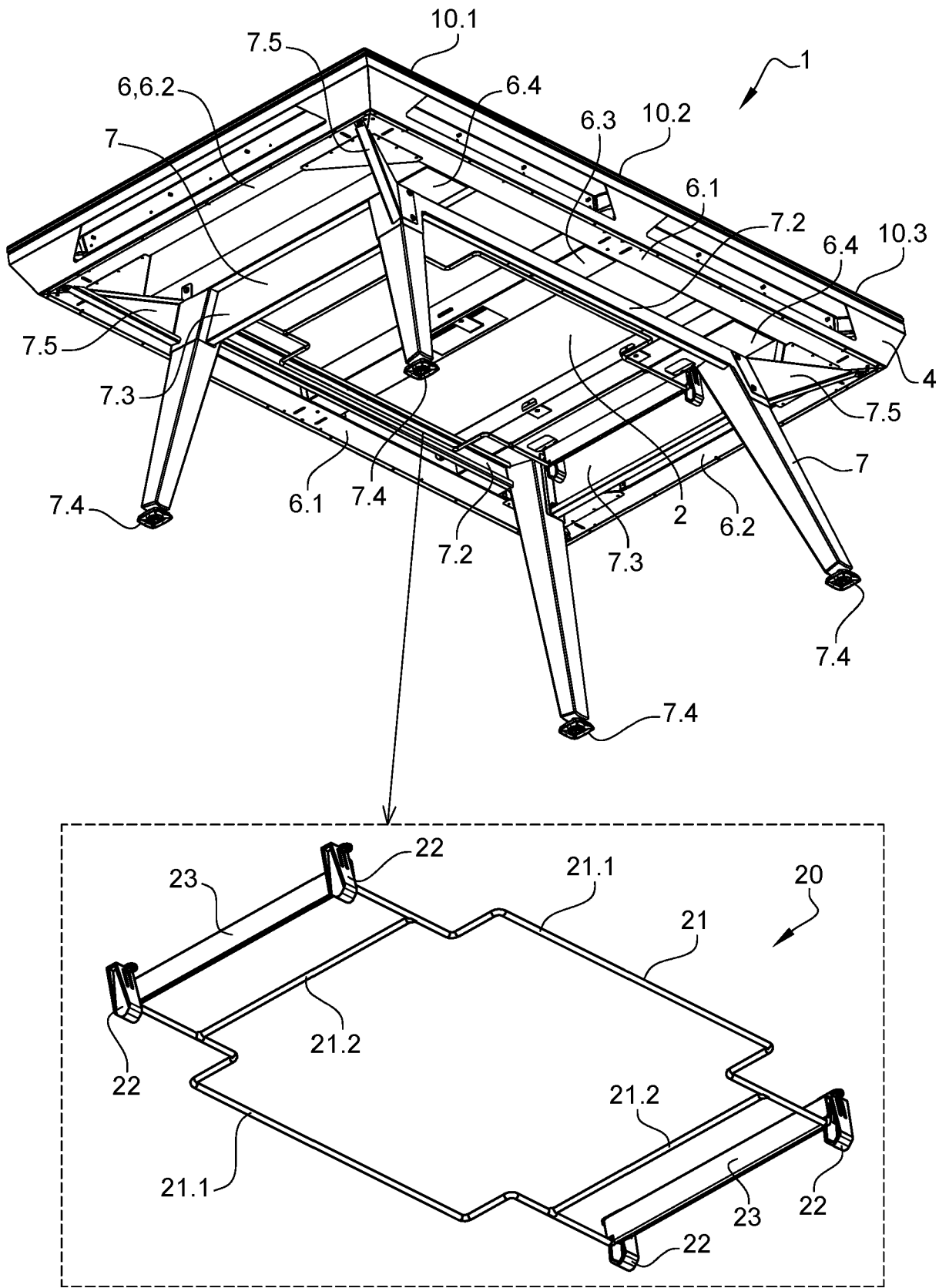


Fig. 4

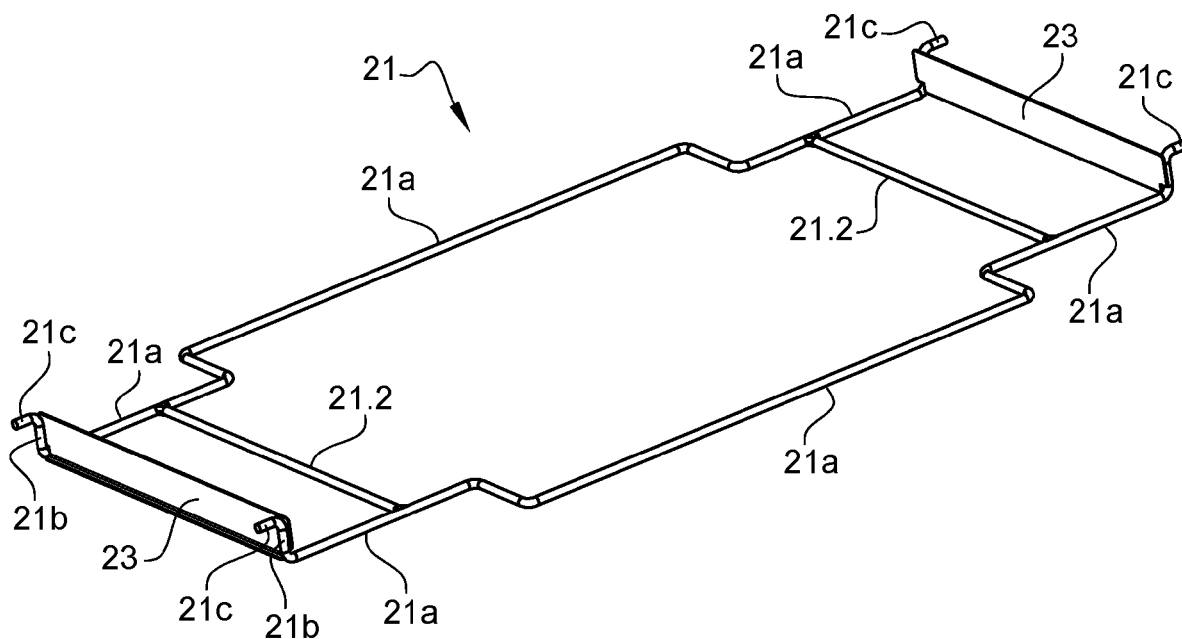


Fig. 5

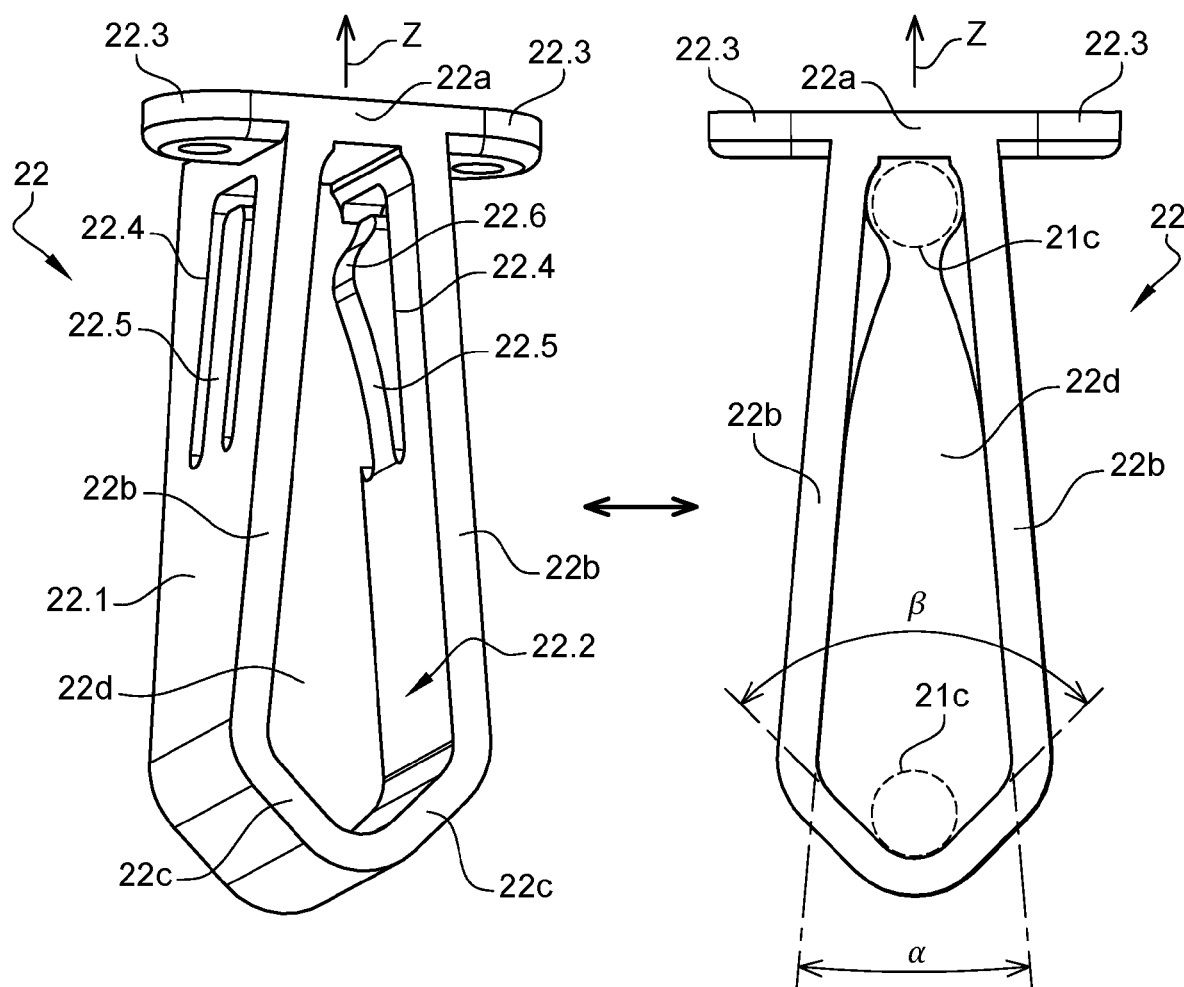


Fig. 6A

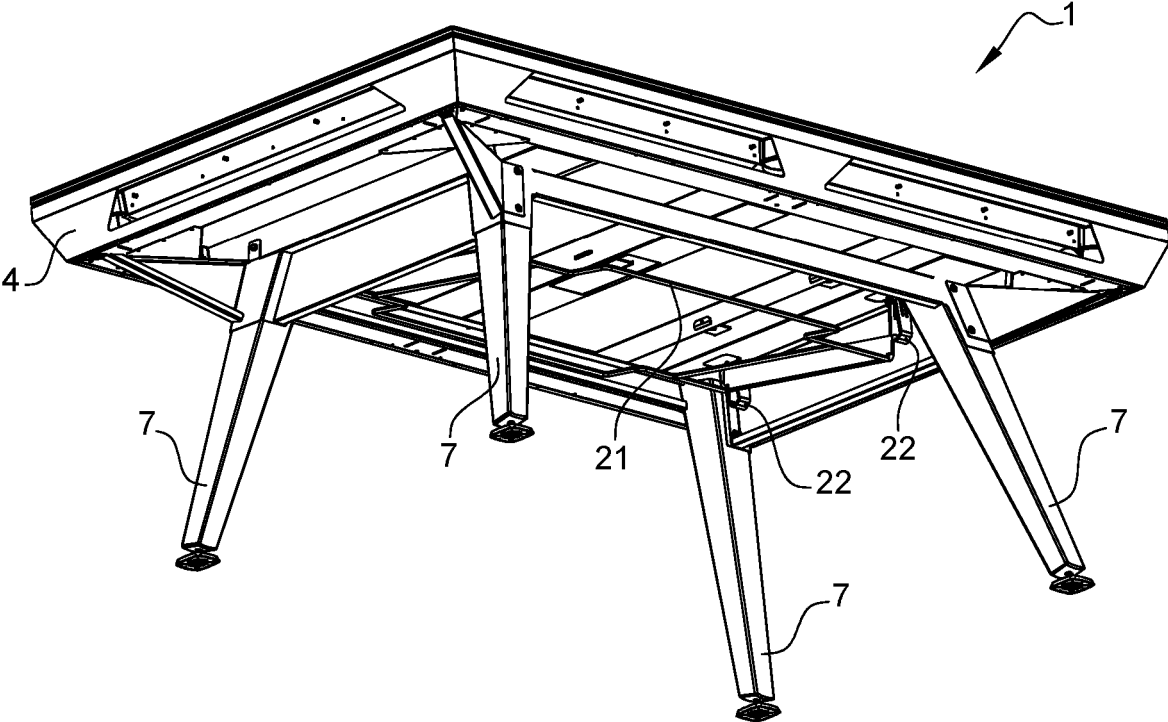


Fig. 6B

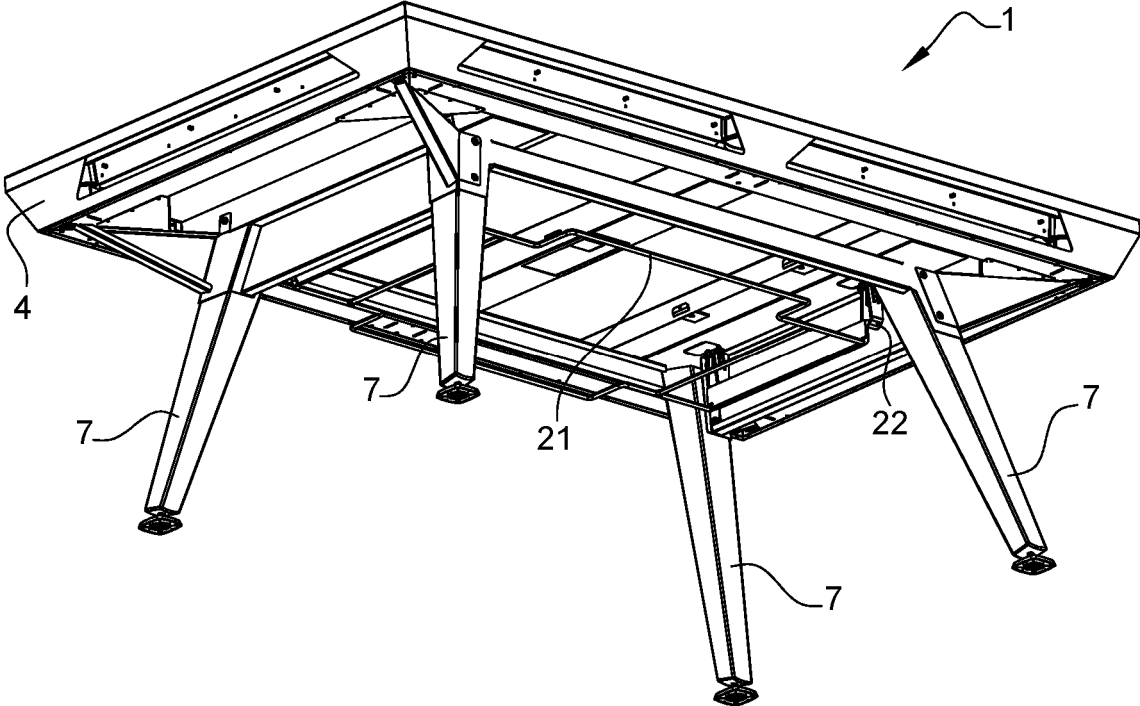


Fig. 6C

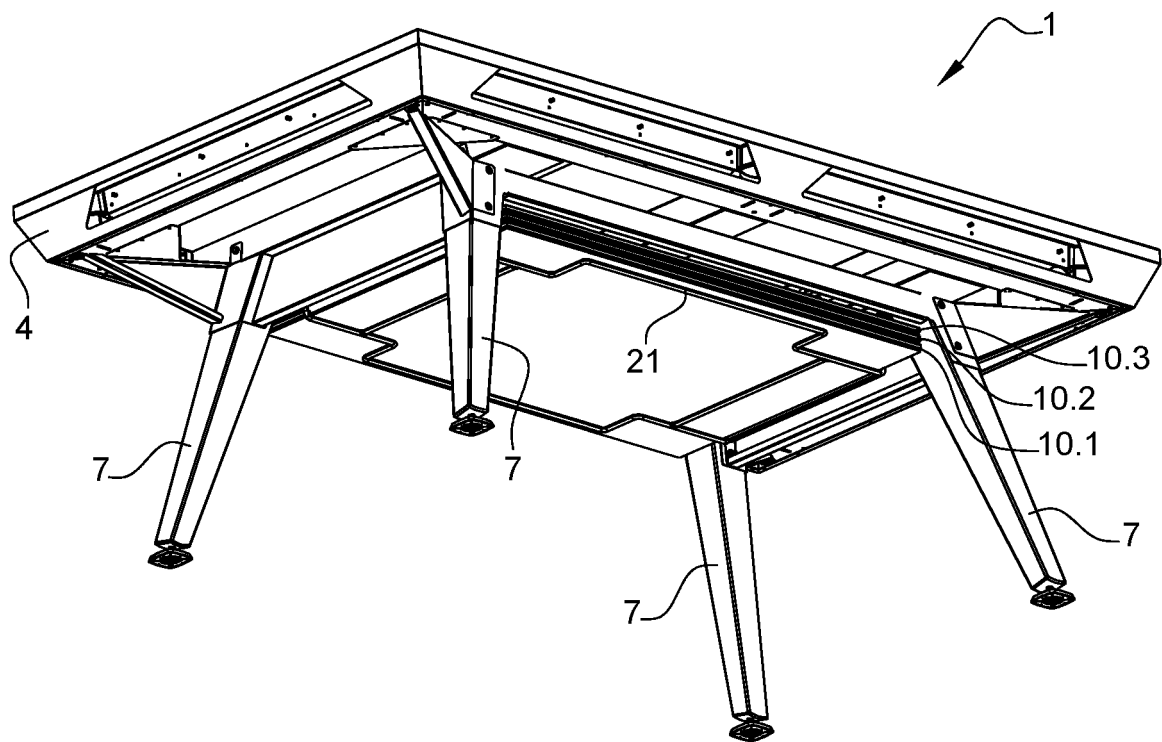
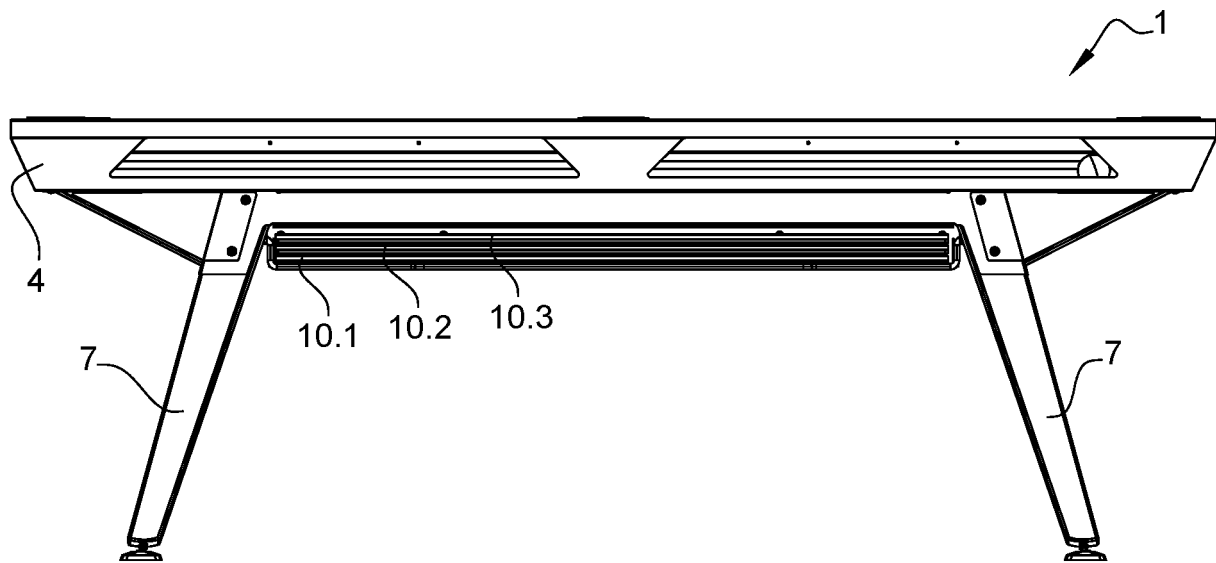


Fig. 6D





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 24 19 8353

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2021/346786 A1 (SCHNEIDER UWE [US] ET AL) 11 novembre 2021 (2021-11-11) * alinéas [0075] - [0110]; figures * -----	1-7	INV. A63D15/04 A47B13/08 A47B25/00
A	GB 23487 A A.D. 1909 (SCHAEFER HENRI ADOLPHE [BE]) 4 août 1910 (1910-08-04) * le document en entier * -----	1-7	
A	CA 2 626 653 A1 (CANADA BILLARD & BOWLING INC [CA]) 20 septembre 2009 (2009-09-20) * pages 5-12; figures * -----	1-7	
A	WO 2009/131552 A1 (KORALTURK BILARDO SALONLARI VE [TR]; KORALTURK HAKAN [TR]) 29 octobre 2009 (2009-10-29) * le document en entier * -----	1-7	
A	US 2005/255928 A1 (NALLY MICHAEL [US]) 17 novembre 2005 (2005-11-17) * alinéas [0015] - [0020]; figures * -----	1-7	
A	US 2 115 115 A (MATTESON JESSE O ET AL) 26 avril 1938 (1938-04-26) * page 1, colonne de gauche, ligne 48 - page 2, colonne de gauche, ligne 22; figures * -----	1-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A63D A47B
A	US 2011/262217 A1 (TSAI JERRY [TW]) 27 octobre 2011 (2011-10-27) * Figure 3 et passages correspondants de la description * -----	5	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 15 janvier 2025	Examineur Bagarry, Damien
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 24 19 8353

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15 - 01 - 2025

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2021346786 A1	11-11-2021	AUCUN	
GB 190923487 A	04-08-1910	AUCUN	
CA 2626653 A1	20-09-2009	AUCUN	
WO 2009131552 A1	29-10-2009	AUCUN	
US 2005255928 A1	17-11-2005	AUCUN	
US 2115115 A	26-04-1938	AUCUN	
US 2011262217 A1	27-10-2011	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82